



Conseil communal

Séance n°11 du 25 novembre 2019
se réunit pour la première fois à 20 heures
en la salle de l'Hôtel communal,
sis rue Raoul Warocqué, 2 à 7140 MORLANWELZ,

ORDRE DU JOUR

Direction Générale

- 1). **DG - Seconde présentation du Procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 08 du 30 septembre 2019 suite au report en séance du 21 octobre 2019 du Conseil communal de MORLANWELZ - Examen - Décision.**

Procès-verbal Conseil communal de MORLANWELZ N° 08 du 30 septembre 2019 : projet de PV.
Seconde présentation suite à complément à insérer demandé en séance du 21 octobre 2019.
Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver ce projet en tant que PV, devenant dès lors le PV définitif excepté modification(s), correction(s), ... demandée(s) et approuvée(s) en séance. Le PV rectifié étant présenté à la plus proche séance suivante pour confirmation et approbation.

- 2). **DG - Procès-verbal du Conseil commun Commune/C.P.A.S. de MORLANWELZ N° 09 du 21 octobre 2019 - Examen - Décision.**

Procès-verbal Conseil commun Commune/C.P.A.S. de MORLANWELZ N° 09 du 21 octobre 2019 : projet de PV.
Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver ce projet en tant que PV, devenant dès lors le PV définitif excepté modification(s), correction(s), ... demandée(s) et approuvée(s) en séance. Le PV rectifié étant présenté à la plus proche séance suivante pour confirmation et approbation.

- 3). **DG - Procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 10 du 21 octobre 2019 - Examen - Décision.**

Procès-verbal Conseil communal de MORLANWELZ N° 10 du 21 octobre 2019 : projet de PV.
Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver ce projet en tant que PV, devenant dès lors le PV définitif excepté modification(s), correction(s), ... demandée(s) et approuvée(s) en séance. Le PV rectifié étant présenté à la plus proche séance suivante pour confirmation et approbation.

- 4). **DG - Conseil communal de MORLANWELZ - Agenda des séances - 1er semestre 2020 - Information.**

Arrêt par le Collège communal de MORLANWELZ des dates de Conseil communal de MORLANWELZ pour le 1er semestre 2020 sur propositions du Directeur Général :

- 27/01/2020,

- 24/02/2020,
- 23/03/2020, ((et pas le 30/03 vu Carnaval de CARNIÈRES))
- 27/04/2020, ((malgré le !!! 1er mai !!! le vendredi de cette semaine là, la plupart des Cons. com. ne seront pas en congé))((pour mémoire, le lundi de Pâques est le 13/04/2020))
- 25/05/2020,
- 29/06/2020.

Service Finances

5). FINANCES - Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ - Budget 2019 - Modifications Budgétaires (MBs) N° 2 Ordinaire et Extraordinaire - Examen - Décision.

Le Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ soumet à l'approbation du Conseil communal de MORLANWELZ les Modifications Budgétaires (MBs) N° 2 de l'Exercice 2019 du C.P.A.S. de MORLANWELZ pour les Services Ordinaire et Extraordinaire.

Les Modifications Budgétaires (MBs) N° 2 du Budget 2019 ont été arrêtées par le Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ en date du 06 novembre 2019 aux chiffres ci-après :

Service Ordinaire :

En recettes et dépenses : 8.828.445,68 euros.

L'intervention communale est diminuée (-42.338,89 euros par rapport au Budget 2019 après MB 1).

Service Extraordinaire :

En recettes :	144.400,42 euros
En dépenses :	120.801,97 euros
Boni :	23.598,45 euros

Les documents nécessaire à l'exercice de la Tutelle ont été déposés à l'Administration communale de MORLANWELZ en date du 07 novembre 2019.

Les annexes obligatoires sont jointes.

Les documents se trouvent dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ.

Il est demandé au Conseil de MORLANWELZ d'approuver les Modifications Budgétaires (MBs) N° 2 de l'Exercice 2019 du C.P.A.S. de MORLANWELZ pour les Services Ordinaire et Extraordinaire.

6). FINANCES - Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ - Budget 2020 - Examen - Décision.

Le Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ a arrêté en date du 06 novembre 2019 son Budget pour l'Exercice 2020 (Services Ordinaire et Extraordinaire).

Les documents ont été déposés à l'Administration communale de MORLANWELZ en date du 07 novembre 2019.

Les annexes obligatoires sont complètes.

Les documents se trouvent dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ.

le Budget 2020 du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ arrêté par le Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ en date du 06 novembre 2019 aux chiffres ci-après :

- SERVICE ORDINAIRE :
 - En recettes et dépenses : 8.825.271,44 euros ;
- SERVICE EXTRAORDINAIRE :
 - En recettes : 135.598,45 euros,

- En dépenses : 126.000,00 euros.
 - Boni : 9.598,45 euros.
 - La contribution de la Commune de MORLANWELZ s'élevant à 2.045.667,87 euros.
- Il est demandé au Conseil de MORLANWELZ d'approuver le Budget de l'Exercice 2020 du C.P.A.S. de MORLANWELZ pour les Services Ordinaire et Extraordinaire.

7). FINANCES - Taux de la Taxe Additionnelle à l'Impôt des Personnes Physiques (8,0%) - Approbation de la Délibération du Conseil communal de MORLANWELZ pour les Exercices 2020 à 2025 - Communication de la décision de l'Autorité de tutelle - Notification.

Le taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (8,0%) à été voté en séance du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 30 septembre 2019.

La Délibération du 30 septembre 2019 par laquelle le Conseil communal de MORLANWELZ établit, pour les Exercices 2020 à 2025, le Taux de la Taxe Additionnelle à l'Impôt des Personnes Physiques (8,0%) à été envoyée au Service Public de WALLONIE (S.P.W.) et est devenue pleinement exécutoire en date du 24 octobre 2019.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'en prendre acte.

8). FINANCES - Taux des Centimes Additionnels au Précompte Immobilier (2.750 centimes additionnels) - Approbation de la Délibération du Conseil communal de MORLANWELZ pour les Exercices 2020 à 2025 - Communication de la décision de l'Autorité de tutelle - Notification.

Le Taux des Centimes Additionnels du Précompte Immobilier (2.750 centimes additionnels) pour les Exercices 2020 à 2025 de la Commune de MORLANWELZ a été voté en séance du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 30 septembre 2019.

La Délibération du Conseil communal de MORLANWELZ du 30 septembre 2019 par laquelle le ce dernier établit, pour les Exercices 2020 à 2025, le Taux des Centimes Additionnels au Précompte Immobilier (2.750 centimes additionnels) à été envoyée au Service Public de WALLONIE (S.P.W.) et est devenue pleinement exécutoire en date du 24 octobre 2019.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'en prendre acte.

9). FINANCES - Communication de la décision de l'Autorité de tutelle - Approbation des Règlements fiscaux de la Commune de MORLANWELZ votés au Conseil communal de MORLANWELZ du 30 septembre 2019 - Exercices 2020 à 2025 - Notification.

Les Règlements fiscaux de la Commune de MORLANWELZ, pour les Exercices 2020 à 2025, ont été approuvés lors du Conseil communal de MORLANWELZ du 30 septembre 2019.

Ces Règlements fiscaux de la Commune de MORLANWELZ sont parvenus complets à l'Autorité de tutelle le 08 octobre 2019.

Ces règlements fiscaux de la Commune de MORLANWELZ ont été approuvés par l'Autorité de tutelle en date 22 octobre 2019.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'en prendre acte.

10). FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevances sur la Délivrance de Documents Administratifs à MORLANWELZ (Entité) - Art. 040/361-04 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur les Redevances dont question.

Ces Redevances valent pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

11). FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercice 2020 à 2025 - Redevances sur les Demandes de Changement de Prénom(s) à MORLANWELZ (Entité) - Art. 040/361-04 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur les Redevances dont question.

Ces Redevances valent pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

12). FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevances sur les Permis d'Environnement, Unique et d'Implantation Commerciale à MORLANWELZ (Entité) - Art. 040/361-02 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur les Redevances dont question.

Ces Redevances valent pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

13). FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevances sur la Délivrance de Documents et Travaux Urbanistiques à MORLANWELZ (Entité) - Art. 040/361-03 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur les Redevances dont question.

Ces Redevances valent pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

14). FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevances sur le Contrôle de l'Implantation des Constructions Nouvelle ou d'Extension d'une Construction Existante à MORLANWELZ (Entité) - Art. 040/361-48 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur les Redevances dont question.

Ces Redevances valent pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

15). FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevances sur les Prestations de la Bibliothèque communale de MORLANWELZ (Entité) - Art . 767/161-01 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur les Redevances dont question.

Ces Redevances valent pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

16). FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevance sur la Garderie Scolaire du Matin à MORLANWELZ (Entité) - Art. 722/161-09 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Redevance dont question.

Cette Redevance vaut pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

17). FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevances sur les Services Offerts par l'Accueil ExtraScolaire à MORLANWELZ (Entité) - Art. 703/161-09 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur les Redevances dont question.

Ces Redevances valent pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

18). FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevance sur le Transport Scolaire vers la Piscine à MORLANWELZ (Entité) - Art. 722/161-07 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Redevance dont question.

Cette Redevance vaut pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

19). FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevance sur le Transport du Taxi de la Solidarité (Taxi social) à MORLANWELZ (Entité) - Art. 84010/161-01 - Proposition - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Redevance dont question.

Cette Redevance vaut pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

20). x FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevance sur l'Occupation du Domaine Public dans un But Commercial à MORLANWELZ (Entité) - Art. 040/366-48 - Examen - Décision.

PRÉCISION DANS LA DÉCISION (M. BODEN SPW) :

Article 4. - La Redevance sera payable au comptant au moment de la demande délivrance d'autorisation d'occupation du domaine public communal dans un but commercial.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Redevance dont question.

Cette Redevance vaut pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

21). x FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevance sur la Demande de Délivrance d'Autorisation d'Occupation de Voirie pour Cause de Travaux à MORLANWELZ (Entité) - Art. 040/366-01 - Examen - Décision.

PRÉCISION DANS LA DÉCISION (M. BODEN SPW) :

Retrait du mot " container " car une occupation de voirie pour travaux NE concerne PAS que les seuls containers :

Article 3. - Le montant de la Redevance sera fixé à **0,10 euro** par mètre carré (m²) d'occupation du conteneur sur la voirie et par jour.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Redevance dont question.

Cette Redevance vaut pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

Il y a six (6) ans, la Région Wallonne (RW) avait accepté un taux forfaitaire de 10,00 euros pour disposer librement d'un conteneur pour cause de travaux pour une durée indéterminée à partir de la demande.

L'agent traitant les taxes de MORLANWELZ à la Région, a informé la Commune de MORLANWELZ que ce genre de décision **ne pourrait plus** être avalisée cette fois et que le prescrit légal est de fixer un taux qui dépend de l'occupation **au m² et par jour**.

22). x FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevances sur les Droits d'Emplacement sur les Marchés à MORLANWELZ (Entité) - Art. 040/366-01 - Examen - Décision.

PRÉCISION DANS MOTIVATION (M. BODEN SPW) :

Considérant que les différentes variations des montants entre MORLANWELZ et CARNIÈRES sont objectivement établis en fonction de l'attractivité de l'endroit et de la période de l'année ;

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur les Redevances dont question.

Ces Redevances valent pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

23). x FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevance sur le Placement de Terrasses, de Tables et de Chaises à MORLANWELZ (Entité) - Art. 040/366-06 - Examen - Décision.

PRÉCISION DANS LA DÉCISION (M. BODEN SPW) :

Article 2. - La Redevance sera due par toute personne physique ou morale qui occupe le domaine public communal ~~la voie publique.~~

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Redevance dont question.

Cette Redevance vaut pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

24). x FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevances sur les Commerces sur la Voie Publique à l'Occasion des Festivités Carnavalesques à MORLANWELZ (Entité) - Art. 040/366-03 - Examen - Décision.

PRÉCISION DANS LA DÉCISION (M. BODEN SPW) :

Article 1er. - Il est établi pour les Exercices 2020 à 2025, une redevance sur l'occupation du domaine public communal ~~à charge des personnes qui occupent le territoire de la Commune~~ dans un but commercial lors des ~~journées consacrées aux~~ festivités carnavalesques à MORLANWELZ (Entité).

Article 2. - La Redevance est due par le demandeur de la prestation sur laquelle la Redevance porte.

Article 3. - La Redevance est fixée à :

- 10,00 euros le mètre carré (m²) (carnaval) par jour,
- 5,00 euros le mètre carré (m²) (soumonce) par jour.

Article 4. - La Redevance est due par ~~le demandeur l'exploitant~~ de l'emplacement au bureau de la recette, ~~et ce au plus tard~~ pour le ~~1er jour d'occupation~~ ~~le dernier jour ouvrable avant l'occupation~~ du domaine public communal ~~au plus tard.~~

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur les Redevances dont question.

Ces Redevances valent pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

25). x FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevances sur l'Emplacement des Forains à MORLANWELZ (Entité) - Art. 040/366-03 - Examen - Décision.

PRÉCISION DANS MOTIVATION (M. BODEN SPW) :

Considérant que les différentes variations des montants entre MORLANWELZ et CARNIÈRES sont objectivement établis en fonction de l'attractivité de l'endroit et de la période de l'année ;

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur les Redevances dont question.

Ces Redevances valent pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

26). FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevances sur les Prestations Techniques des Services Communaux à MORLANWELZ (Entité) - Art. 040/361-48 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur les Redevances dont question.

Ces Redevances valent pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

27). x FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevances sur la Location de Matériels Divers à MORLANWELZ (Entité) - Art. 135/161-03 - Examen - Décision.

PRÉCISION DANS LA DÉCISION (M. BODEN SPW) - HARMONISATION MONTANTS LOCATION DE LA BARRIÈRE NADAR ET TRANSPORT ENTRE CETTE REDEVANCE ET LA REDEVANCE BARRIÈRES IMMEUBLES MENAÇANT RUINES (NON DISCRIMINATION :

Article 3. - Les montants, par jour et par événement, sont fixés comme suit :

Matériel	Location
table pliante 200x70 cm	3,75 euros
chaise coquille PVC	0,50 euro
banc pliant	1,25 euros
grille d'exposition	1,00 euro
barrière nadar	5,00 2,50 euros
barbecue	5,00 euros

Transport par les Services communaux de MORLANWELZ : ~~25,00~~ 75,00 euros par activité pendant les heures normales de bureau (de 08h00 à 15h30 sauf le vendredi jusqu'à 12h00). Si le transport a lieu en dehors de l'horaire précité, le montant ci-dessus sera augmenté de 25,00 euros.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur les Redevances dont question.

Ces Redevances valent pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

28). FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevances sur le Prêt de Barrières Destinées à la Protection d'Immeubles Menaçant Ruines à MORLANWELZ (Entité) - Art. 040/368-48 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur les Redevances dont question.

Ces Redevances valent pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

29). FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevances sur la Location des Salles Communales à MORLANWELZ (Entité) - Art. 1241/163-01 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur les Redevances dont question.

Ces Redevances valent pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

30). FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevances sur les Concessions de Sépultures, les Cavurnes et Cellules de Columbariums à MORLANWELZ (Entité) - Art. 878/161-02 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur les Redevances dont question.

Ces Redevances valent pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

31). x FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevances sur l'Utilisation du Caveau d'Attente à MORLANWELZ (Entité) - Art. 040/363-13 - Examen - Décision.

PRÉCISION DANS LA DÉCISION (M. BODEN SPW) :

Article 3. - La Redevance est fixée comme suit pour l'Utilisation du Caveau d'Attente **par mois entamé** à MORLANWELZ (Entité) :

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur les Redevances dont question.

Ces Redevances valent pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

32). FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevances sur les Exhumations à MORLANWELZ (Entité) - Art. 040/363-11 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur les Redevances dont question.

Ces Redevances valent pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

33). x FINANCES - Redevances communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Redevance sur l'Enlèvement des Versages Sauvages d'Immondices à MORLANWELZ (Entité) - Art. 040/363-07 - Examen - Décision.

PRÉCISION DANS LA DÉCISION (M. BODEN SPW) :

Article 3. - La Redevance sera calculée sur base de frais réellement engagés par la Commune de MORLANWELZ, avec production d'un justificatif.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Redevance dont question.

Cette Redevance vaut pour les Exercices 2020 à 2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

Service Population - État Civil

34). PECE - Convention de partenariat entre le Centre Régional pour l'Intégration et la Commune de MORLANWELZ, dans le cadre de l'accueil des Primo-arrivants - Examen - Décision.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver la Convention de partenariat entre le Centre Régional pour l'Intégration et l'Administration communale de MORLANWELZ, dans le cadre de la collaboration pour l'accueil des primo-arrivants :

« ...

La présente Convention porte sur les modalités de collaboration dans le cadre des primo-arrivants, telles que prévu par le Livre II du Code Wallon de l'Action sociale et de la Santé.

Entre, d'une part,

La Commune de MORLANWELZ, sise Rue Raoul Warocqué, 2 à 7140 MORLANWELZ, dénommée ci-après la Commune, représentée par Monsieur Christian MOUREAU, Bourgmestre,

Et, d'autre part,

Le Centre Régional pour l'Intégration des personnes étrangères la Région du Centre et du Nord de la WAPI sis Rue Dieudonné François, 43 à 7100 LA LOUVIÈRE, dénommé ci-après le CRI, représenté par Madame Micheline LIEBIN, Directrice,

Il est convenu ce qui suit :

Le CRI s'engage à :

1° fournir à la Commune les documents à la personne primo-arrivante :

a. le document informatif visé à l'article 238§2 du Code Réglementaire Wallon de l'Action sociale et de la Santé ;

b. le modèle d'accusé réception document informatif relatif au parcours d'intégration des primo-arrivants (article 238§2 du Code Wallon de l'Action sociale et de la Santé) ;

c. tout autre document jugé utile dans le cadre du parcours d'intégration des primo-arrivants ;

2° fournir à la Commune toute information utile dans le cadre du parcours d'intégration des primo-arrivants ;

3° respecter les dispositions légales relatives à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel ;

4° informer le primo-arrivant de l'usage qu'il sera fait des données recueillies dans le cadre du parcours d'intégration, des moyens utilisés obtenir ces données et de la possibilité d'accéder à ses données personnelles ;

5° organiser le bureau d'accueil

- sur base d'une réservation téléphonique/courriel

- selon l'occupation prévue en concertation avec le service adéquat, dans les locaux de l'Administration communale de MORLANWELZ situés Rue Raoul, 2 à 7140 MORLANWELZ ;

6° fournir le personnel nécessaire pour assurer le bon déroulement du bureau d'accueil ;

7° fournir les moyens techniques nécessaires au bon déroulement du bureau d'accueil.

La Commune s'engage à :

1° remettre au primo-arrivant le informatif visé à l'article 238S2 Code Réglementaire Wallon de l'Action sociale et de la Santé contre remise de l'accusé de réception signé ;

2° orienter le primo-arrivant vers le CRI ;

3° transmettre au CRI., par courriel et/ou par écrit, un relevé des primo-arrivants ayant commandé leur titre de séjour de plus de trois (3) mois tous les mois (au minimum) 2 ainsi que la copie de l'accusé de réception signé par chaque personne primo-arrivante obligée ;

4° respecter les modalités de prise de rendez-vous entre la personne primo-arrivante et le CRI (les entretiens du module d'accueil ne peuvent se mener que sur rendez-vous préalablement fixés de commun accord entre la personne primo-arrivante et le/la travailleur(se) du CRI) ;

5° fournir les moyens techniques nécessaires au bon du bureau d'accueil, comme par exemple, la possibilité d'utiliser une photocopieuse ;

6° le cas échéant, informer le CRI de tout changement pouvant entraver l'occupation du local mis à disposition dans les trois (3) jours ouvrables qui précèdent la date prévue d'occupation.

Les deux parties s'engagent à :

1° travailler dans une dynamique de collaboration : communication des informations et documents nécessaires, évaluation régulière, ajustement si nécessaire, ...

2° assurer aux travailleurs et aux primo-arrivants les de confidentialité et de respect.

Cette Convention est établie pour une durée indéterminée.

En cas de différend entre les contractants ou en cas de non-respect de la Convention, un règlement amiable sera privilégié entre les différentes parties. À défaut de règlement amiable, les Tribunaux de l'Arrondissement judiciaire de MONS-CHARLEROI seront compétents.

Fait à

Pour le Ce.R.A.I.C.,
Micheline LIÉBIN

Pour la Commune,
Christian MOUREAU

... ».

35). PECE - Cimetières communaux de l'Entité - MORLANWELZ-CARNIÈRES-MONT-SAINT-ALDEGONDE - Accès voiture - Horaires généraux - Modification - Examen - Décision.

Suite aux différents problèmes rencontrés dans les Cimetières de l'Entité (MORLANWELZ-CARNIÈRES-MONT-SAINT-ALDEGONDE), au niveau de l'accès en voiture, il est nécessaire de corriger et de supprimer cet accès le samedi, afin d'éviter la prestation d'heures supplémentaires et maintenir les grilles fermées le week-end, avec comme seul accès celui aux piétons.

Faute de précision dans le Règlement communal des Cimetières de MORLANWELZ, il a été proposé au Collège communal de MORLANWELZ, d'autoriser l'affichage dans chaque Cimetière de l'Entité de MORLANWELZ, pour l'accès à pieds et en voiture, l'avis suivant :

« ...

" Le cimetière est ouvert du lundi au dimanche de 08h00 à 17h00 ; accessible en voiture du lundi au jeudi de 08h00 à 15h30, le vendredi de 08h00 à 12h15. "

Pour la période estivale allant du 01/07 au 31/08 : " Le cimetière est ouvert du lundi au dimanche de 08h00 à 17h00 ; accessible en voiture du lundi au vendredi de 08h00 à 13h30. "

... ».

Le Collège communal de MORLANWELZ a approuvé cette procédure en séance du 14 octobre 2019 (cc/19/39/29).

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver cette modification du Règlement communal des Cimetières de MORLANWELZ.

Points ajoutés après la séance

Direction Financière

35.1)DF - Budget 2020 - Coût-vérité des déchets - Examen - Décision.

Formulaire à rentrer auprès Service Public de Wallonie (SPW) Direction Générale opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (D GARNE) - DGO3 - Département Sols et Déchets, sur base des chiffres de l'Intercommunale IDEA (HYGEA) et des prévisions de recettes.

Étant donné que les recettes prévisionnelles permettent un taux de couverture de 95% de nos dépenses prévisionnelles, une utilisation de nos réserves disponibles ou une révision de notre Règlement-Taxe ne s'avèrent pas nécessaires.

D'autant que le coût-vérité réel de 2018 s'élève à 107 % avec les mêmes prévisions de dépenses que pour 2019 et 2020 (le le Décret du 23 juin 2016 prévoit que les communes doivent couvrir entre 95 et 110 % du coût vérité).

Service Finances

35.2)FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercice 2020 - Taxe sur la Gestion des Déchets Issus de l'Activité Usuelle des Ménages - Art. 040/363-03 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour l'Exercice 2020 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours d'exercice.

Ce point passé en séance du Conseil communal de MORLANWELZ (CC/19/8/5) du 30 septembre 2019 repasse en séance de ce 25 novembre 2019 :

- en effet, les dispositions actuelles en la matière requièrent un passage préalable du coût-vérité au Conseil communal alors qu'auparavant cela passait en Collège communal.

Service Tourisme - Rénovation - Patrimoine - Intercommunale - PGUI

35.3)TRPI (INTERCOM) - A.S.B.L. Union des Villes et Communes de WALLONIE (U.V.C.W.) - Assemblée Générale Extraordinaire (AGe) du 26 novembre 2019 - Examen - Décision.

L'Union des Villes et Communes de WALLONIE (U.V.C.W.) tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire (AGe) le 26 novembre 2019 ayant à l'Ordre du Jour (OJ) le point suivant :

1. modification des statuts.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur le point 1.

35.4)TRPI (INTERCOM) AIS ABEM - Assemblée Générale Extraordinaire (AGe) du 11 décembre 2019 - Examen - Décision.

L'AIS ABEM tiendra une Assemblée Générale (AGe) Extraordinaire le 11 décembre 2019.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) portait sur :

2. vérification de la représentation des membres,
3. désignation des nouveaux administrateurs.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à voter pour les points de 1 à 2.

35.5)TRPI (INTERCOM) - IMIO - Assemblée Générale Ordinaire (AGo) du 12 décembre 2019 - Examen - Décision.

L'Intercommunale IMIO tiendra une Assemblée Générale Ordinaire (AGo) le 12 décembre 2019, ayant à l'Ordre du Jour (OJ) les points suivants :

4. la présentation des nouveaux produits et services,
5. présentation du Plan Stratégique 2020-2022,
6. la présentation du Budget 2020 et approbation de la grille tarifaire 2020,

7. désignation d'un administrateur : Monsieur Eric SORNIN représentant les CPAS.
Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points de 1 à 4 (AGo) de l'OJ.

35.6)TRPI (INTERCOM) - I.P.F.H. - Assemblée Générale (AG) du 17 décembre 2019 - Examen - Décision.

L'Intercommunale I.P.F.H. tiendra une Assemblée Générale (AG) le 17 décembre 2019.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :

8. le Plan Stratégique 2020-2022,
9. prise de participation en CerWal,
10. la recommandation du Comité de rémunération,
11. les nominations statutaires.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points de 1 à 4.

Un projet de délibération est versé dans le dossier.

35.7)TRPI (INTERCOM) - IDEA - Assemblée Générale (AG) du 18 décembre 2019 - Examen - Décision.

L'Intercommunale IDEA tiendra une Assemblée Générale (AG) le 18 décembre 2019.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :

12. Plan stratégique IDEA 2020-2022 - Approbation,
13. Fixation des rémunérations et jetons de présence attribués aux Président et Vice-Président et administrateurs et aux membres du Comité d'audit dans les limites fixées par l'article L5311-1 du C.D.L.D. et sur avis du comité de rémunération du 13 novembre 2019.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points de 1 à 2.

35.8). TRPI (INTERCOM) - ORES - Assemblée Générale (AG) du 18 Décembre 2019 - Examen - Décision.

L'Intercommunale ORES tiendra une Assemblée Générale (AG) le 18 décembre 2019.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur un point unique :

14. Plan Stratégique 2020-2023.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur le points 1.

35.9)TRPI (INTERCOM) A.I.O.M.S. - Assemblée Générale (AG) du 19 décembre 2019 - Examen - Décision.

L'A.O.I.M.S. tiendra une Assemblée Générale (AG) le 19 décembre 2019.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :

15. la lecture et l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale (AG) du 20 juin 2019,
16. plan stratégique 2017-2020 et 2^{ème} évaluation portant sur l'activité de l'année scolaire 2018-2019 : Examen - Vote - Décision.
17. projet de budget 2020 et plan financier 2018-2021 associé au plan stratégique : Examen - Vote - Décision.
18. l'approbation des modifications statutaires en présence du Notaire Babusiaux : Examen - Vote - Décision.

19. Divers.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à voter pour les points de 1 à 12.

35.10). TRPI (INTERCOM) - HYGEA - Assemblée Générale (AG) du 19 décembre 2019 - Examen - Décision.

L'Intercommunale HYGEA tiendra une Assemblée Générale (AG) le 19 décembre 2019.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :

20. Plan stratégique HYGEA 2020-2022 - Approbation,

21. Affiliation partielle de la commune de SENEFFE,

22. Fixation des rémunérations et jetons de présence attribués aux Président et Vice-Président et administrateurs et aux membres du Comité d'audit dans les limites fixées par l'article L5311-1 du C.D.L.D. et sur avis du comité de rémunération du 12 novembre 2019 - Approbation.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points de 1 et 3.

35.11).TRPI (INTERCOM) - IGRETEC - Assemblée Générale Ordinaire (AGo) du 19 décembre 2019 - Examen - Décision.

L'Intercommunale IGRETEC tiendra une Assemblée Générale Ordinaire (AGo) le 19 décembre 2019.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :

23. Les affiliations / les Administrateurs.

24. Dernière évaluation du Plan Stratégique 2017-2019 et Plan stratégique 2020-2022.

25. SODEVIMMO - augmentation de capital.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points de 1 à 3.

Points à huis-clos.

Direction Générale

36). DG (GRH) - Personnel communal - Dossier N° 40 - Désignation d'une Directrice Générale faisant fonction (DGff) du jeudi 31 octobre au mardi 05 novembre 2019 inclus - Information.

37). DG (GRH) - Personnel communal - Dossier N° 188 - Désignation d'une Directeur Général faisant fonction (DGff) les jeudi 07 et vendredi 08 novembre 2019 inclus - Examen - Information.

Service juridique

38). JUR - Dossier FIDOLINO-CHIAVETTA (PIRLOT) - Proposition d'une transaction judiciaire - Examen - Décision.

39). JUR - FEDER - Dossier TRAVEXPLOIT - Citation de la S.W.D.E. en intervention et garantie - Examen - Décision.

Service GRH

40). GRH - Personnel communal - Dossier N° 48 - Mise en disponibilité pour cause de maladie - Examen - Ratification.

- 41). GRH - Personnel communal - Dossier N° 104 - Mise en disponibilité pour cause de maladie - Examen - Ratification.

Service Sports - Jeunesse - 3ème Age - Culture et Fêtes

- 42). SJ3ACF - Consultation ONE de CARNIÈRES CENTRE - Convention pour un bail locatif avec M. Vincent JACQUET, propriétaire (2) - Examen - Décision.

Service Tourisme - Rénovation - Patrimoine - Intercommunale - PGUI

- 43). TRPI - Vente d'un terrain communal à M. Mike DELCOURT - Projet d'acte de vente - Examen - Décision Définitive.

Service Enseignement

- 44). ENS(1) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Nomination d'un instituteur primaire, à titre définitif, à raison de 12 périodes/semaine - Examen - Ratification.
45). ENS(2) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une maîtresse de psychomotricité - Examen - Ratification.
46). ENS(3) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Mi-temps thérapeutique d'une maîtresse de psychomotricité - Examen - Ratification.
47). ENS(4) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Nomination d'un maître d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, à titre définitif - Examen - Ratification.

Académie de Musique

- 48). ACMU(1) - Académie Communale de Musique de MORLANWELZ - Congé pour prestations réduites d'un professeur de danse classique, à raison de 7 périodes/semaine - Examen - Ratification.
49). ACMU(2) - Académie Communale de Musique de MORLANWELZ - Congé pour mission en vue d'exercer une fonction dans un Cabinet Ministériel d'un professeur de guitare, à raison de 8 périodes/semaine - Examen - Ratification.

Le Directeur Général,

Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Président,

Christian MOUREAU